



REGLEMENT CONCOURS DE DESSIN

Le District Côte d'Opale organise un concours de dessin sur le thème

« Jeux Olympiques 2024 »

Ouvert aux Filles et Garçons licenciés (es)

Des catégories U6 à U13 incluses

Démarrage le 15 AVRIL 2023
Clôture le 15 JUIN 2023

Article 1 : Concours ouvert à tous les enfants licenciés du District.

Article 2 : La participation est gratuite. Elle implique l'acceptation du présent règlement et l'autorisation pour l'organisateur d'utiliser libre de droits les dessins remis ainsi que les noms des auteurs à fins d'utilisation sur des supports de communication du District.

Article 3 : La réalisation du dessin doit être effectuée sur papier uniquement de format A4 (21X29.7) **En mode paysage (C'est à dire → horizontalement).**

Article 4 : Tous les dessins des clubs seront transmis au District par courrier (3 Avenue de Beaupré 62250 MARQUISE) pour **le 18 juin 2023**. Ils devront **IMPERATIVEMENT** comporter dans l'envoi : **Le Nom, Prénom, Club (nom complet), N° de licence et Age de l'artiste.**

Article 5 : Le jury de la commission FAIR PLAY se réunira fin juin 2023, pour établir le palmarès, en vue de récompenser les 20 meilleurs dessins sélectionnés.

Article 6 : Les décisions du jury, seront sans appel.

Article 7 : RECOMPENSES.

*Des récompenses viendront honorer l'ensemble des lauréats sélectionnés.

*Par ailleurs, les lauréats devront être **OBLIGATOIREMENT** présent le jour de la remise des récompenses, car, dans le cas contraire, ils ou elles ne pourront prétendre recevoir la dotation qui leur était dévolue.

Article 8 : Les dessins pourront être utilisés sur les documents de communication du District.

Article 9 : L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable, si ce concours, pour des raisons indépendantes de sa volonté, devait être en totalité ou partie modifié ou annulé.

Article 10 : Pour clôturer cette manifestation, une remise de récompenses sera organisée dans les locaux du District à MARQUISE pour honorer ces « ARTISTES EN HERBE ». (Date à définir).